

DECISIONS DU CONSEIL

Extrait des décisions du Conseil communal du 16 octobre 2018

Au cours de sa séance du 16 octobre 2018, le Conseil a notamment :

BUDGETS 2019

- avalisé les commentaires de la Municipalité et des Services industriels

ETABLISSEMENTS PUBLICS

- validé la taxe de Fr. 20.00 le m2 par mois pour l'emprise des terrasses sur le domaine public
- décidé de la durée fixe d'avril à fin octobre de chaque année, à l'exception de la fête de la châtaigne pour la facturation de cette même taxe

ALPAGES

- décidé d'attribuer le mandat relatif au « plan directeur des alpages (Randonnaz – Erié – Louisinne – Sorniot) – vision à 20 ans » à l'entreprise BTEE, à Sembrancher

CULTURE

- alloué un soutien financier au Conservatoire cantonal de musique, à Martigny
- alloué un soutien financier à la Fondation Martial Ançay, à Fully

TRAVAUX PUBLICS - SECURITE ROUTIERE

- décidé de mandater l'entreprise Nicollier pour le remplacement de 8 arbres « cornouillers » au centre de Vers l'Eglise

CONSTRUCTIONS

- autorisé les demandes suivantes :

Requérant : 147/18 Arlettaz René-Claude, Rte de Saillon 78, 1926 Fully
Objet : Construction d'un escalier extérieur et modification de façade
Situation : Verdun, Route de Saillon, Folio 34, parcelle 7461, zone faible densité

Requérants : 155/18 Vouilloz André et Carron Vouilloz Yvette, Ch. des Jardins 7 - 1926 Fully
Objet : Construction d'un couvert sur terrasse.
Situation : Vers-le-Pont, Chemin des Jardins, Folio 16, parcelle 5680, zone collectifs

Requérant : 67/18 Bureau Technique Gaspari Sandro, Rue de l'Eglise 44 - 1926 Fully
Objet : Construction d'un immeuble (4 logements) et couverts à véhicules.
Situation : Verdun – Route du Chavalard, Folio 31, parcelle 7265, zone coteau

STAND DE TIR DE LA BOTSACHE

- décidé d'autoriser la demande de dérogation pour les horaires, le 17 novembre 2018, en compensation d'une autre date

CRECHE

- validé l'engagement de Madame Annie Lamarche en qualité de responsable administrative et finance à 50 %

REMEMBREMENT URBAIN DU SECTEUR « LES CARRES »

- pris acte que le dossier du remembrement a été approuvé par le Conseil d'Etat en date du 26 septembre 2018

AUTORISATION D'EXPLOITER

- décidé d'autoriser l'exploitation d'un service de taxi à Fully suite à la demande d'autorisation déposée par M. Besim Redzepi